



MAIRIE DE LUGON et l'ÎLE DU CARNEY

1, Place Jean Moulin (Gironde) 33240

FACTURATION CANTINE : NOUVELLE ORGANISATION

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle facturation au forfait, ceci afin de stabiliser la facturation et de limiter le gaspillage alimentaire, il a été décidé, lors du Conseil municipal du 17.10.2019 d'appliquer le paiement par **forfait mensuel** en lissant la charge des familles sur l'année scolaire; cela implique une **inscription pour l'année scolaire**.

Cette nouvelle tarification sera mise en place dès le mois de janvier 2020 et représenterait jusqu'au 3 juillet 2020, la somme de 33.20 € par mois et par enfant calculée comme ci-dessous :

- Nombre de jours scolaires du 7 janvier au 3 juillet : 83
- Prix du repas : 2.40 €
- Soit : 83 x 2.40 € = 199.20 € : 6 mois = **33.20 € pour les mois de janvier à juin 2020.**

Cette tarification sera fixée chaque année par le Conseil Municipal et annexée au règlement du fonctionnement du restaurant scolaire remis à chaque parent au début de l'année scolaire. Les modalités de remboursement relatives aux différentes absences seront également définies dans ledit règlement.

Cordialement,



L'Adjoint au Maire, délégué aux Finances,
Eric ROBIN

PS : PENSEZ AU **PRELEVEMENT** pour régler les factures : simple, à date fixe (le 10 du mois). Présentez-vous en mairie muni(e) d'un RIB.

COUPON REPOSE à retourner OBLIGATOIREMENT au plus tard le 20 Décembre 2019.

Je soussigné(e).....

certifie avoir pris connaissance de l'application du **forfait mensuel** mis en place à compter de janvier 2020 et

CERTIFIE MAINTENIR l'INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE SELON LES NOUVELLES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

DU ou DES ENFANT(S) dénommé(s) ci-dessous :

NOM	PRENOM

Date signature